



COMMUNE DE TOURRETTES

DÉPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-DEUX, le VINGT-QUATRE OCTOBRE.

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 14/10/2022

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 17Nombre de suffrages exprimés : 20 – Votes pour : 20 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0Etaient présents : S. ALLEG – G. BARRA – A. MAGNIN MELOT – B. MONTAGNE AdjointJ.M. BAGNIS - E. BISQUE LAVORGNA – M. BODY – A. CARRU MARTEL - N. DEDULLE LELUIN – J. HENSELER - M. MARTEAU – C. MENARD - E. MENUT - N. PIGAGLIO - J. RAYNAUD - M. RAYNAUD - - **Conseillers Municipaux**Absents excusés : J. DUBOIS (pouvoir à C. BOUGE) - J.L. GIRAUD (pouvoir à G. BARRA) - S. LAINE (pouvoir à M. MARTEAU)Absents non excusés : R. MARTEL TRIGANCE - N. PERRICHON - A. RASKIN

VIREMENTS DE CRÉDITS DM n° 3 – BUDGET DE LA COMMUNE M14

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que certains virements de crédits sont nécessaires (cf. tableau ci-joint), pour maintenir le budget de la commune en équilibre afin de permettre la prise en compte :

- **En fonctionnement :**

- Diminution des crédits en dépenses au 022 (dépenses imprévues) de 56.968,68 € et une augmentation des crédits en dépenses au 67 (charges exceptionnelles) et spécifiquement au 678, autres charges exceptionnelles, pour 56.968,68 €.
- Une diminution de crédits en dépenses au 65 (autres charges de gestion courante), au 65733 département, à hauteur de 15.726,25 € et une augmentation des crédits en dépenses au 68 (dotation aux amortissements et aux provisions), spécifiquement au 6817, dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants, pour 15.726,25 €.

- **En investissement :**

- Diminution de crédits en dépenses au 204 (subventions d'équipement versées) de 7.000 €, une diminution de crédit en dépenses au 21 (immobilisations corporelles) de 20.000 €, au 21568-87 (travaux de voirie et grosses réparations) pour 15.000 €, au 21578-117 (acquisitions matériels outillage) pour 5.000 €. Une diminution de crédits en dépenses au 23 (immobilisations en cours) de 447.000 € avec au 2313-87 (travaux de voirie et grosses réparations), pour 147.000 € et au 2315-87 (travaux de voirie grosses réparations), pour 300.000 €.
- Augmentation de crédits au 2132-106 (immeuble de rapport-atelier) de 20.000 €, augmentation de crédits au 2161-106 (immeuble de rapport-atelier) de 4.000 €, une augmentation de crédits au 2183-107 (salle culture et jeunesse – informatique) pour 31.613 €, une augmentation de crédits au 2184-107 (salle culture et jeunesse-mobilier) pour 102.204 €, une augmentation de crédits au 2188-107 (salle culture-jeunesse-livres) pour 6.000 €, augmentation de crédits au 2313-107 (salle culture-jeunesse) de 364.691 €.
- Augmentation de crédits en recettes, au 1321 (état et établissements nationaux), soit 54.508 € de subventions.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

DECIDE

- D'APPROUVER les virements de crédits au budget de la commune M14, tels que présentés dans le tableau ci-joint.
- DE DONNER tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien la présente délibération.



Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance

Sylvie ALLEG

Le Maire,

Camille BOUGE.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr